

ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

SESSIONI URDINARIA DI U 2021  
U 21 DI GHJINNAGHJU DI U 2021

N° 2021/M2/42

**MUZIONI  
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)**

- **DIPUSITATA DA** : PIERRE-JOSEPH PAGANELLI PÀ U GRUPPU « *GHJUVENTÙ NAZIUNALISTA* » È PASCAL ZAGNOLI PÀ U GRUPPU « *CUSTRUIMU L'AVVENE* »
- **UGHJETTU** : Décrets relatifs au traitement de données personnelles au sein de trois fichiers de police et portant atteinte aux libertés fondamentales

---

**VU** les décrets n°2020-1510, n° 2020-1511 et n° 2020-1512 du 2 décembre 2020 étendant les possibilités de traitement de données personnelles au sein de trois fichiers dits de « sécurité publique » (EASP, PASP et GIPASP) ;

**VU** l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution française du 4 octobre 1958 ;

**VU** l'article 6 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**VU** les avis rendus par le Conseil d'État, et par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;

**VU** la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales ;

**VU** les ordonnances n°447868 et suivants, n°447972, 447974, 447970 du Conseil d'État du 04 janvier 2020 ;

**VU** le projet de rapport du Président du Conseil Executif de Corse relatif à la demande d'abrogation des trois décrets n° 2020-1510, n° 2020- 1511 et n° 2020-1512 du 2 décembre 2020 relatifs aux traitements des données

personnelles au sein des trois fichiers dits 'de sécurité publique' EASP, PASP et GIPASP ;

**CONSIDERANT** que les fichiers dont il est question permettront la collecte, le traitement et la conservation de données concernant des personnes physiques mais également morales pouvant « porter atteinte à la sûreté de l'État » ;

**CONSIDERANT** que le fichage de personnes morales, et notamment les associations et syndicats pourra être sujet à de nombreuses dérives ;

**CONSIDERANT** que ces fichiers, qui ne prenaient auparavant qu'en considération les « activités politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales », pourront, suite à ces décrets, collecter, conserver et traiter des données relatives à des « opinions politiques, convictions philosophiques, religieuses et appartenances syndicales » ;

**CONSIDERANT** que les décrets portent atteinte à des libertés fondamentales telles que la liberté d'opinion politique, syndicale, religieuse etc. ;

**CONSIDERANT** que ces décrets contreviennent à des textes tels que la loi du 6 janvier 1978 interdisant le traitement de « *données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale d'une personne physique* », ou d'autres textes tels que la Constitution et la « CSEDH » ;

**CONSIDERANT** que les données pouvant être collectées sont larges avec par exemple « les comportements et habitudes de vie, les déplacements, les photographies, les activités sur les réseaux sociaux », etc.

**CONSIDERANT** que les données collectées serviront au moment du recrutement sur certains postes de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** que ces dispositions présentent un risque discriminatoire à l'embauche ;

**CONSIDERANT** que le gouvernement s'éloigne de façon évidente, avec ces décrets, de son objectif initial de lutter contre le terrorisme dans le cadre du projet de loi « séparatisme » ;

**CONSIDERANT** que la Corse n'a que trop connu les dérives du fichage policier abusif dont le FIJAIT en est un exemple ;

**CONSIDERANT** la dérive autoritaire dans laquelle s'engage le gouvernement français ;

**L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA**

**S'OPPOSE** aux décrets relatifs aux fichiers EASP, PASP et GIPASP portant atteinte aux libertés fondamentales.

**DEMANDE** à l'Assemblée de Corse de s'y opposer fermement à son tour.

**S'INQUIÈTE** de la mise en place de telles dispositions, qui font suite au durcissement de la législation prévu dans le projet de Loi « sécurité globale ».

**REAFFIRME** son attachement aux libertés fondamentales des personnes physiques, des associations et des syndicats.

**DENONCE** la dérive autoritaire dans laquelle continue de s'engager le gouvernement français.